



# CSA1 du 26 mars 2024

---

## Déclaration liminaire

Mme la Présidente,

nous voilà réunis pour un premier CSA de l'année 2024, le 1er accompagné (enfin...) d'un règlement intérieur qui, s'il marque de nets reculs en matière de droits syndicaux et de paritarisme, a au moins eu le mérite d'enfin voir le jour.

C'est pourquoi, alors même que notre bonne vieille DNSCE lorgne vers un lifting qu'on n'espère pas piloté par un ancien ministre de la santé lui aussi fan de mobilité professionnelle, il nous paraît primordial de jeter les -bonnes- bases d'un dialogue social que nous voulons plus constructif ici qu'ailleurs.

Pour maintenir cette qualité de dialogue autour de cette table, il nous paraît nécessaire de rappeler ici les articles 47 à 55 du décret du 20 novembre 2020: en effet, l'instance a mis en place des rendez-vous pour le 1er semestre et évoqué très succinctement l'agenda annuel, mais sauf erreur et oubli de notre part -et si tel est le cas nous nous en excusons par avance-, le comité n'a pas effectué son débat annuel sur la programmation des travaux.

Ne croyez surtout pas que nous en faisons une affaire de principe, mais la CGT regrette le peu de visibilité sur les attributions obligatoires, annuelles ou bisannuelles, dont le CSA ne pourra pas faire l'économie. Le rapport social unique, le bilan LDG, le plan d'action relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes entre autres sujets font l'objet d'une programmation annuelle, la politique indemnitaire, le handicap, l'organisation de la qualité de vie au travail doivent être étudiés tous les 2 ans. Nous vous demandons donc officiellement une visibilité sur ces thèmes, qui s'ils sont chronophages sont aussi nécessairement au programme de cette institution.

Bien évidemment, nous ne faisons pas ici le procès de l'administration locale, mais pour autant nous souhaitons attirer votre attention sur l'importance de ces sujets, quand bien même nous partageons vos préoccupations sur d'autres thèmes dont nous avons déjà débattus.

A ce titre, si nous observons une augmentation de l'effectif de référence 2024 de la DNSCE, nous sommes surtout atterrés par le nombre important d'emplois non pourvus et espérons que les ajustements présentés, au data, au soc, ne constituent pas surtout un jeu de chaises vides.

En terme d'effectifs encore, nous regrettons de manquer de visibilité sur l'évolution de la structure de l'emploi à la DNSCE, entre titulaires, contractuels et prestataires, qui revêt à notre sens une importance fondamentale à la fois sur le pilotage, mais aussi l'attractivité et la qualité de vie au travail au travers des collectifs.

Au sujet des objectifs locaux, nous saluons la volonté du focus affiché sur les catégories B et C et nous reviendrons régulièrement dans cette instance sur la réalisation effective de la promesse ici faite des promotions réussies.

Nous aimerions bien éviter certains sujets bassement matériels, mais vous vous en doutez nous ne

pouvons pas éluder la consigne absolue du plus gros creuseur de déficit de l'histoire de la République, not' bon chef des sous, qui exige de la fonction publique 10 milliards d'économie. Avouez, après avoir distribué du pognon de dingue sans contreparties, faut oser... Comme on est pas des comptables de métier, on vous demandera bien volontiers des éclaircissements sur la baisse des autorisations d'engagement et surtout des crédits de paiement en 2024 par rapport à 2023.

Qu'à cela ne tienne, nous vous souhaitons , nous nous souhaitons, puisque nous devons travailler ensemble quelques années encore, une année de dialogue social réussi, pour une DNSCE qui avance et des personnels heureux d'y évoluer.